

Avis rendu au titre du Conseil supérieur d'hygiène publique de France relatif à l'extension d'un nouveau procédé d'enrobage de denrées alimentaires, à l'aide des esters acétiques de mono- et diglycérides d'acides gras, telles que des saucisses et saucissons

Séance du 11 janvier 2000

Cet avis autorise l'extension d'emploi de l'esters acétiques de mono- et diglycérides d'acides gras à l'enrobage des produits de charcuterie secs.

Les substances ayant fait l'objet d'un avis favorable sont incorporées dans les listes positives des réglementations existantes lorsqu'elles existent.

Mots-clés : substance (ré)évaluée ; restriction d'emploi ; enrobage ; contact sec (S) ; contact gras (G) ; additif alimentaire ; DJA ; contact ; analyse des risques

Fichier(s) joint(s) (0):

Article(s) relatif(s) (0):

Lien(s) externe(s): (0):